



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_2-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 6 octobre 2022

Membres du conseil Municipal			
En exercice	Présents	Procuration	Absent
43	34	5	4

Date de convocation le 21 septembre 2022

Présidente: Madame Hélène GEOFFROY

Secrétaire de séance : Madame Nadia LAKEHAL

V_DEL_22106_2

Adhésions aux associations professionnelles en archivistique

Rapporteur : Madame la Maire

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents :

Yvan MARGUE, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le



ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_2-DE

Les Archives municipales de Vaulx-en-Velin ont pour missions :

- la collecte des documents produits et reçus par l'ensemble des services municipaux dans tous les domaines de compétences de la commune, et, de manière complémentaire, d'archives d'origine privée (archives familiales, archives issues des associations...),
- la conservation des archives et la restauration des documents abîmés,
- le classement des documents afin de les rendre facilement accessibles,
- la communication des documents aux services municipaux, aux étudiants...,
- la valorisation des fonds d'archives et par ce biais, la transmission de l'histoire et de la mémoire vaudaise au plus grand nombre.

Les archives les plus anciennes conservées aux Archives municipales sont les registres paroissiaux (1639-1792), volumes répertoriant les baptêmes, les mariages et les sépultures, mais également des informations importantes et souvent uniques sur la vie quotidienne des vaudais aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Aujourd'hui, 2,1 kilomètres linéaire d'archives sont conservés au sein des Archives municipales de Vaulx-en-Velin. Le fonds communal est dans sa globalité connu et tout un travail de mise en conformité réglementaire avec la législation archivistique se poursuit.

En ce sens, l'adhésion aux principales associations professionnelles archivistiques permettront aux Archives municipales de Vaulx-en-Velin d'avoir un meilleur accès à des ressources techniques, réglementaires et de veille juridique. Elles permettront également d'intégrer un réseau de professionnels de gestion de l'information et de donner ainsi une meilleure visibilité aux Archives municipales de Vaulx-en-Velin au sein des réseaux archivistiques locaux et nationaux

Fondée en 1904, l'Association des archivistes français (AAF) regroupe aujourd'hui plus de 2600 adhérents, professionnels des archives tant du secteur public que du secteur privé.

Consciente du défi que représente dans le monde contemporain la maîtrise de la production documentaire et de l'information qu'elle renferme, désireuse de faire entendre la voix des archivistes face aux nombreux défis qui se présentent dans ce domaine, l'AAF a pour objectifs l'étude des questions intéressant les archives ainsi que la promotion et la défense des intérêts de la profession.

L'adhésion à l'AAF permettra aux Archives municipales de Vaulx-en-Velin :

- d'être en contact avec un réseau d'adhérents issus de divers environnements professionnels liés à la gestion de l'information,
- d'accéder facilement à des ressources professionnelles relatives à la gestion scientifique et technique d'un service d'archives,
- de pouvoir participer à divers colloques, manifestations professionnelles et formations,
- d'être informé des réformes en cours et de contribuer par l'intermédiaire de groupes de travail à l'évolution juridique et scientifique de la profession.

En raison de sa position, la ville de Vaulx-en-Velin est amenée à être membre de la section des archivistes communaux, intercommunaux et itinérants et à participer à la dynamique du groupe régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'AAF.

Le montant de la cotisation annuelle à l'AAF est fixé à 105 euros.

L'association Avenio-utilisateurs a été créée en 1997 afin de permettre aux professionnels et techniques autour de l'utilisation du système de gestion informatique Avenio, progiciel utilisé par les Archives municipales de Vaulx-en-Velin. Cette association regroupe aujourd'hui 175 collectivités ou organismes.

L'adhésion à l'association Avenio-utilisateurs permettra aux Archives municipales :

- d'accéder à des ressources partagées entre les utilisateurs,
- de proposer des demandes d'améliorations du progiciel,
- de bénéficier de formations relatives aux évolutions techniques du logiciel.

Le montant de la cotisation annuelle à cette association s'élève à 60 euros.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser l'adhésion de la ville à l'Association des Archivistes français (AAF) et à l'Association Avenio utilisateurs ;
- autoriser Madame la Maire à signer les demandes d'adhésions et tout autre document s'y rapportant ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser l'adhésion de la ville à l'Association des Archivistes français (AAF) et à l'Association Avenio utilisateurs ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer les demandes d'adhésions et tout autre document s'y rapportant.

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	39	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Pierre BARNEOUD - ROUSSET , Bernard RIAS , Monique MARTINEZ , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Frédéric KIZILDAG , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Nacera ALLEM , Nordine GASMI , Carlos PEREIRA , David LAÏB , Mustapha USTA , Maoulida M'MADI , Richard MARION , Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 06 octobre 2022.



Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

SLO

ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_2-DE